

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

HUBEREAU

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.
M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 8.
M. M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with multiple columns showing train schedules for various stations including Cahors, Monsempron-Libos, Agen, Paris, Bordeaux, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon, and Cahors. Columns include departure/arrival times and train types (Omnibus mixte, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 17 Juin 1875

Nos lettres particulières de Paris mettent en doute, pour la première fois, la dissolution de l'Assemblée nationale à la fin de la présente session. Le vote des lois constitutionnelles et l'examen du budget de 1876 prendront près de deux mois, et il reste beaucoup de questions à traiter en dehors de celles-là; notamment l'amélioration du sort des instituteurs, la troisième lecture de la loi sur l'enseignement supérieur, la réforme de l'administration militaire, etc.

La France publie l'article qu'on va lire sur la revue de dimanche dernier. Cet article contient un récit nouveau et très attachant. On ignorait, en effet, que le brave maréchal Mac-Mahon avait fait dans le courant de l'année 1871, une visite au champ de bataille de Froeschwiller, où il avait lutté si héroïquement avec 35,000 français contre 140,000 prussiens et bavares.

Au lendemain de nos désastres, dans le cours même de l'année 1871, nous visitâmes le champ de bataille de Froeschwiller. Une voiture gravissait la pente qui mène à Elsashausen. De droite et de gauche, les paysans se tenaient immobiles, tête nue, respectueusement inclinés devant l'homme qui passait.

La chaise de poste s'arrêta en haut de la montée. La foule s'avança pour voir, mais le voyageur contint cet empressément d'un mot: — Je veux voir Maire.

Et il s'avança seul vers un large tumulus couvert par l'herbe, où reposent glorieusement plusieurs centaines de nos soldats tués avec le général Maire aux côtés du maréchal.

Au loin, partout, dans la plaine, des croix blanches; ici, pressées, serrées les unes contre les autres, comme pour marquer la place où tombèrent les cuirassiers de Morsbronn; là plus espacées. Plus de bataillons, plus de régiments; des tombes partout, pieusement entourées de fleurs.

La nuit venue, le voyageur s'éloigna rêveur; longuement il avait regardé, abrité une fois encore sous l'arbre séculaire que la piété des habitants d'Elsashausen, de Werth, de Morsbronn et de Froeschwiller, désigne sous le nom d'« arbre de Mac-Mahon ».

Le maréchal venait passer alors la revue des morts, saluer une dernière fois ses camarades tombés pour la patrie; il a passé dimanche la revue de la nouvelle armée, improvisée en quelques années. Tout manquait pour relever cette armée: le dé-

couragement — suite fatale de la défaite — avait gagné les plus courageux, plus de sous-officiers, plus d'armement!

Aujourd'hui, on peut le dire, et trois cent mille voix l'ont répété, la France a retrouvé ses vieux régiments d'autrefois, rompus à la manœuvre et à la discipline, dévoués au pays...

L'infanterie était formée en trois colonnes serrées par peloton. Les bataillons étaient à quatre pelotons de trente à quarante files: les troupes en grande tenue, avec les guêtres blanches, la capote roulée sur le sac.

L'arme sur l'épaule droite, les régiments s'avançant par bataillon en masse, le guide à gauche. Les officiers saluent à droite de l'épée. Les drapeaux défilent à leur place de bataille, au milieu du premier bataillon dans les régiments à deux bataillons, et au milieu du deuxième dans les régiments à trois bataillons.

Il faut distinguer, en effet, pour cette circonstance, les régiments à trois, et à deux bataillons.

Les premiers sont ceux qui, ayant leurs quatre bataillons et leurs dépôts à Paris, possèdent assez d'hommes pour en faire douze pelotons avec le nombre voulu de files.

Les autres ont leur quatrième bataillon et le dépôt en province.

Cette distinction était nécessaire, car la disproportion entre certains régiments a été une cause d'étonnement; elle trouve ici son explication toute naturelle.

L'organisation nouvelle résultant de la loi des cadres est partout appliquée, mais dans l'infanterie seulement.

Tous nos régiments sont maintenant formés à quatre bataillons à quatre compagnies. La cavalerie, le génie et l'artillerie conservent jusqu'à l'année prochaine leur ancienne formation.

L'infanterie de Saint-Cyr tient la tête en deux bataillons de quatre pelotons. Une longue acclamation salua cette fière troupe, et à la voir manœuvrer avec un ensemble si admirable, le fusil Gras sur l'épaule, il n'est pas besoin de regarder le drapeau frangé d'or pour savoir que l'on a devant soi « le premier bataillon de France ».

Les bataillons ont entre eux une distance de 45 pas.

Les brigades sont séparées par 30 pas, les divisions par 50.

Le défilé de l'infanterie terminé, l'artillerie accourt au trot. Une vive émotion s'empare du public, on s'avance, on se presse, pour se montrer ces canons inconnus: Ce sont les nouvelles pièces! s'écrie-t-on. Ce sont les canons de 7, en effet, mais tous les régiments ne l'ont pas encore. Les servants sont assis sur les caissons; les pièces sont montées sur affût en fer avec roues à moyeux métalliques.

La cavalerie a terminé le défilé: l'escadron de Saint-Cyr d'abord, puis les hussards, les chasseurs les dragons et les cuirassiers, ceux-là même qui chargèrent si héroïquement dans les houblonnières et les hautes vignes de Morsbronn.

En résumé, l'impression est excellente. L'infanterie surtout défie toute critique, et si, pour la cavalerie, il y a peut-être encore quelques légers détails à relever, il est hors de doute que, depuis l'année dernière, il a été fait beaucoup.

Nous avons hâte de saluer d'un dernier vivat les escadrons qui disparaissent dans des nuées de poussière, et d'arriver à une objection que nous avons entendue faire autour de nous: l'Allemagne va prendre ombrage de ce déploiement de force.

Ceux qui parlent ainsi sont peu au courant des choses militaires, et nous avons la ferme conviction que l'attaché militaire de Prusse, major de Bulow, transmettra à son gouvernement une impression toute différente.

Oui, l'armée que nous avons vue aujourd'hui est rompue à la manœuvre et à la discipline, elle est digne de celles qui l'ont précédée et qui ont porté si haut la fortune de la France; mais ce n'est pas là l'armée d'une nation qui voudrait se jeter dans l'aventure et faire la guerre.

Cette question nous touche de si près, elle répond si bien à toutes les préoccupations du moment, que nous nous y arrêtons, sans craindre de descendre dans le détail.

Nous comptons en ligne à cette revue 105 bataillons d'infanterie, 54 escadrons de cavalerie, 80 batteries d'artillerie (120 pièces): une armée réelle par conséquent.

Mais ces bataillons sont forts en réalité de 240 hommes environ; ces escadrons ne sont qu'en partie montés.

On ne désire pas la guerre dans de telles conditions, et de tous les officiers étrangers rangés autour du maréchal, il n'en est pas un qui n'ait fait cette réflexion.

Allons plus avant, nous venons de parler du personnel, occupons-nous du matériel.

Tous nos régiments ont encore le chassepot avec l'ancienne cartouche: seul le bataillon de Saint-Cyr est armé du Gras.

Quelques-unes de nos batteries ont les nouvelles pièces; mais il s'en faut que l'ancien matériel soit retiré: pour le prouver, il nous suffira de dire qu'à l'école de Fontainebleau, dans cette école où l'on forme les officiers d'artillerie qui vont être versés dans nos régiments, c'est le canon de 4 qui est encore la pièce réglementaire.

Et les munitions? Pense-t-on qu'il soit possible de créer en quelques jours, en peu d'années même, les millions de cartouches métalliques, les centaines de mille d'obus qui sont nécessaires, indispensables pour entrer en campagne?

Parlerons-nous des fortifications!

Chacun peut les voir, car s'il est défendu de venir examiner les détails, lever les plans, on ne peut empêcher de juger sommairement du degré d'avancement. Ces fortifications sortent à peine de terre, notre frontière est ouverte: Belfort est dans le même état qu'au moment de la guerre; Toul, Verdun, ne sauraient efficacement barrer et défendre les lignes de chemins de fer; et, Paris, nous avons tous vu les forts de Palaiseau, de Châtillon, et nous savons qu'il sont loin d'être terminés.

Ouvrons le budget de la guerre, maintenant.

Dès les premières pages, le ministre nous dit que l'organisation seule de l'infanterie est à peu près achevée; celle des autres armes n'est même pas commencée, et il n'en sera pas question cette année. Et l'exposé des motifs nous donne cette preuve décisive que les dépenses supplémentaires autorisées, votées à l'avance lors de la discussion de la loi des cadres sont volontairement ajournées.

Ainsi donc, pas d'équivoque possible. La France ne veut pas la guerre, et il n'est permis à personne de l'ignorer en Europe.

M. de Pressensé, dans le dernier numéro de la Revue politique, condamne en termes énergiques « les odieuses atteintes portées au droit de la conscience par le Grand-Conseil de Genève. » On sait que le conseil de Genève a décidé l'expulsion des Petites Sœurs des pauvres.

Genève serait absolument déshonorée par les vulgaires fanatiques qui dominent son Grand-Conseil, si l'on ne savait qu'ils ne la représentent pas véritablement, et que tout ce qu'elle compte d'hommes éminents proteste contre ces saturnales d'une déma-

gogie sans vergogne. Après avoir fait crocheter l'église Notre-Dame, bâtie par les deniers du catholicisme orthodoxe, au mépris de la justice du pays dessaisie de ses droits par un vote de l'Assemblée législative, cette même Assemblée vient de donner un préavis favorable à la spoliation et à l'expulsion des Sœurs de charité, dont les droits étaient garantis par une loi spéciale, en se fondant sur ce que leurs vertus mêmes devenaient un piège en attirant à leur cause de dangereuses sympathies. Ce qu'il y a de plus odieux, c'est que cette expulsion est réclamée au profit et sur l'instigation de ce néo-catholicisme genevois qui n'a d'autre raison d'être que la haine de l'ultramontanisme, sous la protection et avec le traitement de l'Etat. Il sort absolument flétri de ses derniers exploits de persécuteur.

Genève, qui compte tant d'illustres citoyens aussi libéraux qu'éminents, est momentanément dominée par quelques tribuns qui ont pris à tâche de se faire les imitateurs de la politique allemande dans les affaires religieuses, et qui ne parviennent qu'à en être les singes grotesques et malfaisants. Espérons que de nouvelles élections mettront bientôt fin à ce triste régime, que tous les vrais amis de la liberté ne sauraient trop répudier.

S'il y a encore à Genève parmi les partisans du Grand-Conseil des esprits libres et droits, le langage de M. de Pressensé doit les faire réfléchir. M. de Pressensé n'est ni un « ultramontain » ni un « clérical », mais un protestant.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 14 juin.

Mgr Dupanloup, continuant son discours interrompu à la dernière séance, soutient le système du jury mixte qui fonctionne en Belgique et qui propose l'amendement de l'honorable M. Paris. D'après les déclarations des présidents des jurys mixtes belges, ce système, loin de produire l'abaissement des études, excite une émulation salutaire, même chez les professeurs. La véritable cause de l'abaissement des études en Belgique, c'est le système des études à certificats.

L'orateur, revenant sur les thèses qui contiennent des doctrines matérialistes, en signale plusieurs, dont l'une soutient qu'il n'y a rien d'impossible à ce que les locomotives aient des passions et des volontés. (On rit); l'autre attribue à la chaleur solaire toutes les manifestations de la vie et jusqu'à la pensée; une troisième proclame l'éternité de la matière et nie absolument les entités métaphysiques.

Le dictionnaire des sciences médicales, livre essentiellement classique, contient des définitions et des théories qui constituent la négation de l'âme et qui déclarent que les actes intellectuels ne sont que des phénomènes cérébraux. Dans ce système la criminalité ne serait qu'une forme de l'aliénation, et les criminels devraient être traités comme des malades; la pensée serait au cerveau ce que la bile est au foie, et rien ne survivrait à la matière.

L'amendement de M. Jules Ferry, réservant le monopole de la collation des grades aux facultés de l'Etat, aboutirait au rejet de la liberté, de toute concurrence et de toute conciliation; il tend au maintien d'un système qui mène la France à l'ignorance. L'amendement de M. Paris, au contraire, en instituant les jurys mixtes, fait la part légitime de l'Etat et des Universités libres; il admet la liberté des méthodes, sans laquelle il n'y a pas de liberté d'enseignement, et donne une garantie sérieuse à la liberté de conscience. (Applaudissements répétés à

droite.)

M. Wallon, ministre de l'instruction publique, croit que, pour établir la légitimité de l'enseignement libre, il n'était pas nécessaire d'ouvrir une polémique contre l'Université. C'est l'attaquer mal à propos que de lui reprocher des livres qui n'appartiennent pas à l'enseignement public.

Quant aux thèses, elles ne sont pas, devant la Faculté de médecine comme devant la Faculté des lettres, le corps même de l'examen, elles n'en sont que le prétexte.

Elles sont d'ailleurs, depuis que certaines doctrines qui s'y étaient produites parfois ont été signalées, l'objet d'une surveillance plus rigoureuse.

M. le ministre ne contredit pas ce qui a été dit par M. Jules Ferry, relativement à la collation des grades, il le remercie du témoignage qu'il a rendu aux professeurs de l'Université, mais il n'accepte pas ses conclusions. Il faut faire une loi qui concilie les principes et les intérêts engagés dans le débat. C'est à l'Etat qu'appartient le droit de conférer les grades, mais ce droit peut se concilier avec certains systèmes. Après avoir passé en revue les divers amendements, l'orateur fait remarquer que le système de la commission sacrifie en principe le droit de l'Etat et ne donne rien en fait aux facultés libres.

L'amendement de M. Paris, au contraire, maintient le principe et assure aux facultés libres un rôle suffisant. A côté des Facultés de l'Etat serait institué un jury spécial composé de professeurs des Facultés de l'Etat et de professeurs des Facultés libres nommés par le ministre de l'instruction publique.

Les élèves des Facultés libres pourront se présenter à leur choix, devant l'un ou l'autre jury.

Les Facultés libres trouveront dans ce système dès leur fondation, des ressources suffisantes, tandis que le système de la commission ajourne indéfiniment cet avantage. C'est l'amendement de M. Paris qui paraît réunir toutes les conditions désirables.

Séance du 15 juin.

Après un discours très-éloquent de M. Jules Simon et une réponse non moins remarquable de M. Chesnelong, l'Assemblée a repoussé, par 359 voix contre 306, l'amendement de M. Ferry, ainsi conçu : « Les facultés de l'Etat auront seules le droit de conférer des grades. »

Tous les députés du Lot ont voté avec la majorité.

Informations

M. Depeyre a adressé la lettre suivante à l'Événement, au sujet des inventions étranges dont nous avons fait mention avant hier :

Monsieur le rédacteur,

Dans les informations publiées par votre journal, il est dit que le dossier relatif à l'élection de la Nièvre contient une lettre de moi à M. Jules Amigues, ce qui vous permet quelques lignes plus loin, d'appeler M. Amigues, que je ne connais ni de près ni de loin, le correspondant de M. Depeyre.

Dans un autre article, vous racontez une discussion qui aurait eu lieu entre M. Buffet et moi.

Je n'ai qu'un mot à répondre : Je donne le démenti le plus formel à toutes vos allégations.

Veillez insérer ma lettre à la place même où ces absurdes inventions ont paru, et agréer mes salutations.

O. DEPEYRE.

M. Depeyre a adressé en outre, la lettre suivante à la Liberté :

Monsieur le rédacteur,

Hier soir, le journal la Liberté publiait à ses dernières nouvelles, l'information suivante :

« On assure que parmi les pièces annexées au rapport Savary figure une lettre de M. Depeyre à un député bonapartiste. »

« Dans cette lettre, l'ancien garde des sceaux dit que dans l'intérêt du parti bonapartiste, auquel il est tout dévoué, il importe qu'il continue à passer, aux yeux de l'Assemblée, pour un royaliste fervent. »

Je pourrais me dispenser de répondre à des imputations contraires à l'honneur ; je crois avoir acquis depuis longtemps le droit de les dédaigner. Cependant il y a des gens qui acceptent avec une facilité si étrange les récits les plus impossibles que je dois me mettre en garde contre leur crédulité.

Je ne sais pas ce qu'il y a dans le dossier de l'élection de la Nièvre, mais je sais et j'affirme qu'il n'y a aucune lettre de moi.

Cette déclaration nette et catégorique vaut mieux que la rectification insuffisante expédiée à la dernière heure par votre correspondant.

Veillez insérer ma lettre dans votre prochain numéro et recevoir, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

O. DEPEYRE.

Voici un aperçu des forces militaires de la Russie.

La population de ce vaste empire compte 76 millions d'habitants. Chaque année 665,000 jeunes gens atteignent l'âge de vingt ans et sont soumis aux obligations de la loi militaire ; mais en Russie, les dispositions bienveillantes de cette loi ne laissent de réellement inscrits que 400,000 hommes, parmi lesquels on puise pour constituer le contingent. Les 265,000 autres sont dispensés à divers titres.

Les ressources financières de la Russie ne sont pas encore en rapport avec son immense territoire et sa population. Le budget des recettes ordinaires et extraordinaires ne s'élève qu'à 2 milliards 530 millions de francs.

Les événements politiques survenus dans ces dernières années ont imposé au czar, comme à tous les souverains de l'Europe, la nécessité de consacrer une notable partie des recettes du pays à l'organisation et à l'entretien d'une puissante armée.

Le budget de la guerre est de 788 millions de francs.

Sur pied de paix les troupes de l'empire russe sont ainsi composées :

Infanterie : 691 bataillons, comprenant 453,000 hommes.

Cavalerie : 224 escadrons, comprenant 65,000 hommes (sans compter les 160 corps de cavalerie cosaque.)

Artillerie et génie : 390 batteries ou compagnies avec 99,000 hommes.

L'effectif permanent s'élève donc à 663,000 hommes et 88,000 chevaux ou mulets.

Ce noyau si important peut servir, en cas de guerre, à la formation d'une armée vraiment formidable, soutenue par des réserves puissantes.

L'armée de campagne proprement dite comprend 57 divisions d'infanterie et 9 divisions de cavalerie.

Chaque division d'infanterie se compose de 12 bataillons d'infanterie et d'une brigade d'artillerie attelant 48 pièces.

La division de cavalerie se compose de 6 régiments de cavalerie régulière, 1 régiment de cosaques et 16 pièces d'artillerie à cheval.

L'effectif total sur pied de guerre de l'armée de campagne serait de 755,000 hommes. Pour la soutenir et la renforcer, la Russie trouverait les hommes de la réserve qui reçoivent l'instruction dans les 250 districts de recrutement.

En cas de mobilisation, chacun de ces districts, après avoir fourni les hommes de complément, organise (sur le territoire russe proprement dit) : 1° un bataillon de réserve mobile ; 2° un bataillon de dépôt ; 3° un bataillon de remplacement.

Toutes ces troupes ayant des cadres permanents et composées exclusivement d'anciens soldats, auraient une solidité comparable à celle qui a fait la réputation des troupes russes.

L'artillerie et la cavalerie fournissent comme l'infanterie, des éléments servant à constituer les troupes de réserve.

L'ensemble de ces forces s'élève ainsi : Pour l'infanterie, à 776,000 hommes. Pour la cavalerie, à 195,000 hommes. Pour l'artillerie et le génie, à 180,000 hommes.

Soit en tout ; 1,151,000 combattants.

Nous n'avons fait figurer dans ce nombre ni les recrues, ni les hommes incomplètement instruits, ni les troupes irrégulières si nombreuses sur les frontières orientales de l'empire russe. Il y aurait cependant là des éléments de défense en cas d'envahissement du territoire, qui s'élèvent environ au chiffre de 600,000 hommes pour les irréguliers et à celui de 900,000 pour les hommes provenant de la deuxième portion du contingent annuel.

En résumé, le nombre d'hommes total que la Russie pourrait appeler sous les drapeaux s'élève à 2,000,000 d'hommes sans compter les 600,000 irréguliers.

Bien que l'application encore incomplète des lois militaires de 1874 ne donne pas aujourd'hui même un chiffre aussi élevé pour les réserves, on voit que la Russie, avec son armée de campagne de 800,000 hommes environ, est un adversaire aussi dangereux qu'un allié utile. La volonté du czar peut donc arrêter d'une manière absolue toute tentative d'agression en Europe, quel que soit le souverain qui en prenne l'initiative. En constatant l'influence qu'une réorganisation militaire sérieuse a fait acquérir à la Russie, sans aucune guerre, la France, qui veut sincèrement la paix, ne peut qu'être heureuse de voir croire la puissance de l'arbitre qui l'aidera à conserver le repos dont elle a tant besoin.

Chronique locale

et méridionale

Le Ministre du Commerce vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets ;

Versailles, le 4 juin, 1875.

Monsieur le préfet,

M. le ministre de la guerre m'a communiqué une circulaire qu'il vient d'adresser à MM. les généraux commandant les corps d'armée, et par laquelle il les autorise, comme les années précédentes, à mettre un certain nombre de travailleurs militaires à la disposition des cultivateurs, pendant les travaux de la moisson.

Vous savez, Monsieur le préfet, que jusqu'ici la coïncidence des revues générales d'inspection avec ces travaux n'a pas permis d'aider nos agriculteurs dans une mesure aussi grande qu'il eût été autrement possible de le faire. M. le général de Cissez m'annonce que cette année les revues seront remises après les manœuvres d'automne, et qu'en conséquence MM. les généraux ont été autorisés à accorder des permissions plus larges que par le passé, et à les étendre non seulement aux mois de juin et de juillet mais aussi au mois d'août, pendant lequel s'effectue la majeure partie des travaux de la moisson.

Cette modification apportée à ce qui se faisait précédemment n'a été adoptée qu'à titre provisoire, aussi est-il à désirer, dans l'intérêt de l'agriculture, qu'elle ne rencontre dans la pratique aucune difficulté qui pourrait la faire écarter plus tard.

Je vous recommanderai donc, Monsieur le préfet, de ne rien négliger de ce qui dépendra de vous, afin que l'autorité militaire n'ait qu'à se louer du changement qu'elle vient d'introduire.

A cet effet, je signalerai en particulier à votre attention deux points que M. le ministre de la guerre a pris soin de m'indiquer lui-même, ce sont : la surveillance à exercer sur les militaires pendant la durée des travaux qui les tiennent éloignés de leurs corps, et ensuite le paiement régulier des indemnités qui leur reviennent, conformément au tarif qui a été fixé en 1873, d'un commun accord entre le ministre de la guerre et celui de l'agriculture et du commerce.

Vous voudrez bien me rendre compte, Monsieur le préfet, des résultats qu'auront produits dans votre département les dispositions prises cette année par M. le général de Cissez.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

C. DE MEAUX.

Conformément à une décision du ministre de la guerre, approuvée par le maréchal de MacMahon, voici comment sont réglés les traitements des aumôniers de l'armée :

L'aumônier en chef recevra 6,000 f. par an. Les aumôniers de corps d'armée 4,000 — Les aumôniers titulaires 2,000 —

Enfin, les aumôniers auxiliaires jouiront seulement d'une indemnité annuelle de 400 fr., mais ils pourront cumuler cette allocation avec un autre traitement.

On nous écrit de Puy-l'Évêque :

Un violent incendie a détruit jeudi soir, vers 11 heures, la maison de M. Mercié, maire et notaire à Puy-l'Évêque. Grâce à l'intervention du capitaine de gendarmerie qui avait le premier aperçu le feu, les papiers du notariat ont pu être sauvés. Les pertes s'élèvent à vingt mille francs environ.

On vient de distribuer, à la Chambre, un amendement en faveur des facteurs locaux et ruraux. Cet amendement a pour objet d'augmenter de 50,000 fr. le crédit demandé pour dédoublement de tournées rurales excédant 32 kilomètres et relèvement des traitements qui ne sont pas fixés d'après le taux de 6 centimes par kilomètre parcouru.

Nous faisons des vœux pour que cet amendement, en faveur d'employés aussi utiles et aussi dignes d'intérêt, soit pris en considération par l'Assemblée.

Le Conseil d'Etat vient de décider qu'il ne lui appartient pas d'apprécier les circonstances ou les motifs en raison desquels un préfet prend un arrêté de suspension d'un conseil municipal.

La pêche de tous les poissons et de l'écrevisse est ouverte à partir du 16 courant.

Nous publions aujourd'hui seulement la lettre suivante qui n'a pu trouver place dans notre numéro de samedi dernier :

Monsieur le directeur,

Vous avez parlé des processions du St-Sacrement, qui ont eu lieu à Cahors, dimanche dernier.

Je voudrais vous dire quelques mots de celle de la paroisse de Notre-Dame, au faubourg St-Georges. Pour avoir eu moins de visiteurs elle n'a pas été moins distinguée.

Le magnifique autel du reposoir était élevé sur un balcon ombragé par un arbre dont les branches odorantes lui servaient de couronnement. Tous les fleurs portatives du faubourg, orangers, lauriers-roses, etc., avaient été placées avec ordre le long de l'escalier recouvert de riches tapis.

Ce reposoir admirable au dire de tout le monde, était l'œuvre de tous, des riches surtout parce qu'ils avaient eu d'avantage à offrir en argent et en nature, mais les mains qui n'avaient pu rien porter avaient su délier leur bourse et en faire sortir une offrande convenable pour les frais inévitables de la main d'œuvre. Chacun, du reste, avait montré son zèle à pavoiser sa demeure, et, sur tout le parcours, des dessins, des inscriptions, des emblèmes formés avec des fleurs et de la verdure, témoignaient assez d'une commune et louable rivalité.

Je voudrais, sans être trop long, pouvoir décrire les principaux objets, tous plus gracieux les uns que les autres, qui ornaient partout cette belle procession. On se fait assez une idée de ces fraîches et riches bannières aux emblèmes brillants dont les nombreux cordons sont tenus par des anges terrestres, et de ces phalanges blanches et bleues de garçons et de filles. Les jeunes muettes surtout, au costume simple mais élégant, excitent toujours sur leur passage un sympathique intérêt. Au milieu des hommes en nombre considérable, quatre adolescents portaient la table toujours bien ornée dite la table des parfums ; plus loin, la belle corbeille des fleurs se balançait gracieusement sur les épaules de quatre jeunes filles couvertes de longs voiles blancs.

Pourquoi ne pas parler d'un jeune agneau blanc conduit par un petit Jean-Baptiste ; son bélement plaintif et symbolique, semblait alterner tantôt avec les chants graves des hommes, tantôt avec les voix plus douces et plus harmonieuses des chanteuses.

Les fidèles se sont arrêtés sous les arbres de la place qui par leurs tronc et leurs grandes branches formaient les piliers et la voûte d'une église improvisée ; ils étaient groupés en plain air en face du reposoir.

Sur ses nombreuses marches couvertes de fleurs effeuillées, le clergé, les enfants du chœur, les fabriciens avec leur cierge, échelonnés et agenouillés deux à deux dans l'ordre hiérarchique, présentaient un coup d'oeil saisissant qui élevait l'âme toute entière dans les hauteurs célestes. Après les dernières prières chantées par sa puissante voix, le R. P. Achard, de l'établissement des Petits-Carmes, a fait descendre avec bonheur la bénédiction du ciel sur les têtes inclinées de cette amille paroissiale dont il est connu parce qu'il a souvent l'occasion de l'évangéliser.

Après la bénédiction la procession a repris sa marche au chant du Te Deum, l'hymne du triomphe et de la reconnaissance.

A l'entrée de l'église, tous les regards s'arrêtaient sur deux jolis berceaux d'arbustes verts et de plantes fleuries placés à droite et à gauche sous les yeux de la patronne de la paroisse.

Dans le temple saint les étrangers surtout contemplaient avec une visible et dernière satisfaction l'ensemble des décorations, ses vives et fraîches peintures, son magnifique lustre, ses trois autels bien décorés, ses trois riches lampes toujours brûlantes devant les trois grands objets de la dévotion chrétienne : à Jésus au St-Sacrement, à Marie apparue à Lourdes, à St Joseph grand protecteur de l'Eglise, il y a là autant de signes extérieurs qui annoncent visiblement au visiteur même indifférent, où se trouvent la lumière, la force et la consolation.

Après une dernière bénédiction solennelle donnée au peuple qui l'avait accompagné en échange des adorations publiques qu'il en avait reçu, le divin Sauveur est rentré dans la solitude du saint tabernacle. Toutefois, après quelques mois, aux fêtes de septembre, il appellera de nouveau au pied de son autel et de celui de sa sainte mère, la foule des chrétiens qui ont soif de vérité de justice et de paix. Comme tous les ans et plus encore les fidèles dociles à sa voix, ceux surtout qui ne peuvent entreprendre de lointains pèlerinages, viendront de tous les quartiers de la ville à l'église de Notre-Dame raviver leurs forces spirituelles, et puiser de nouvelles grâces aux sources salutaires dont les eaux jaillissent jusqu'à la vie éternelle.

Agrez, etc.

Un de vos abonnés.

Bourse de Paris.

Paris, 17 juin 1875.

Rente 3 p. %	64.25
— 4 1/2 p. %	93.75
— 5 p. %	103.90

SEANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 1875 (*)

Concours de 1875.

Présidence de M. PAUL CANGARDEL, maire de Cahors.

Rapport par M. BAUDEL, secrétaire-général.

MESSIEURS,

C'est pour la seconde fois que la Société des Études du Lot décerne ses médailles. Bien que le Concours dont nous allons vous rendre compte ait été tardivement annoncé, cinquante-huit travaux ou mémoires, dont quelques-uns se font remarquer par une véritable importance, nous ont été adressés. C'est un résultat inespéré, et qui prouve que dans notre pays on est loin d'être indifférent aux choses de l'esprit.

D'ailleurs, les sympathies que notre Société a, dès sa fondation, rencontrées dans tout le Quercy, les adhésions qu'elle reçoit tous les jours, attestent assez quel intérêt on porte aux progrès des lettres, des sciences et des arts dans la patrie des Jean XXII, des Clément Marot, des Champollion et des Siris. A l'occasion même de ce Concours, nous avons reçu de précieux témoignages de cet intérêt. La plupart des médailles que nous allons distribuer nous ont été offertes par les représentants ou les autorités de ce département; et tous ces hommes distingués par leur savoir et leur position que nous avons priés de s'adjoindre à notre jury d'examen, ont répondu à notre appel avec une bonne grâce, un empressement et une exactitude dont la Société les remercie.

I

Les cinquante-huit travaux adressés pour le Concours ont été divisés en quatre séries : poésie française; poésie patoise; mémoires scientifiques, essais littéraires et biographies; et enfin, monographies communales.

Je vais vous rendre compte, aussi rapidement que possible, des travaux de chaque commission (**). Ce résumé vous semblera peut-être un peu long, mais vous voudrez bien vous souvenir que si la science a trouvé le moyen de rapprocher les distances, elle n'a pas encore trouvé celui d'abréger les rapports de concours.

Vingt-neuf pièces de vers français ont été examinées; dix-sept n'ont pas pu résister à un premier examen. Je ne vous en parlerai point. Une seconde épreuve en a fait écarter neuf autres qui n'étaient pas sans mérite, mais n'ont pas été jugées dignes d'une médaille.

L'éloge qui porte cette épigraphe : *Aimer, chanter, rêver, ce fut toute ma vie*, et qui a pour auteur M. Lisbonne, se fait remarquer par une élégante versification. Il est fâcheux que cette élogie ne soit par moments qu'une pâle imitation du *Lac* de Lamartine.

Il y a de plus dans cette pièce un grave défaut que nous avons eu à relever dans la plupart des poésies qui nous ont été envoyées : c'est l'inégalité. De temps en temps une strophe commence bien; les vers sont pleins, harmonieux, mais l'effort ne se soutient pas et le trait final manque toujours.

On s'attendait à trouver un poète, on ne rencontre qu'un versificateur.

M. Rey, lauréat de notre dernier concours, écrit en vers avec assez de facilité, parfois même avec assez de talent, pour choisir des sujets moins vagues et moins usés que l'*Espérance* et un *Cri de l'âme*. Depuis le commencement de ce siècle, ce sont toujours les mêmes cris, les mêmes désespoirs. Suivez donc des sentiers moins courus. Il nous faut autre chose que ces froides rêveries, ces compositions heurtées, inégales, sans but précis, sans suite dans les idées, et où le désordre n'est pas l'effet de l'art.

Nous ne voulons pas de ces inspirations cherchées, de ces enthousiasmes simulés. Ces douleurs de convention nous laissent indifférents, surtout quand la forme n'a pas assez d'éclat pour cacher la faiblesse du fond.

C'est ce désordre factice, cette affectation de sentiments, ces exagérations à froid qui nous ont fait repousser la *Croix de pierre* de M. Aristide Carénot. Dans son ode *Sursum Corda*, M. Ginoux invite tous les poètes français, à oublier les rêves langoureux et les chansons joyeuses pour ne faire entendre que de mâles accents.

Le début de cette ode ne manque pas de chaleur et de mouvement.

Mais cette ardeur ne tarde pas à se refroidir. En vain M. Ginoux aiguillonne sa muse, il ne peut pas la réveiller. De plus, même dans les vers les plus heureux de la pièce, la forme est un peu banale et déclamatoire, l'expression trop souvent faible et impropre, nous dirons même quelquefois incorrecte.

Il est à regretter que M. Ginoux n'ait pas su tirer un meilleur parti du sujet qu'il avait choisi et qui était bien fait pour l'inspirer.

Son ode à Lamartine vaut mieux dans son ensemble, mais il y mêle encore d'une façon trop confuse l'éloge du poète, du voyageur et de l'homme politique. Ce n'est que par de vagues appellations : *c'est le cygne du lac; la lyre est un écho des célestes collines*, qu'il cherche à nous faire connaître et comprendre le chantre d'Elvire et son génie. C'est bien insuffisant; mais nous devons ajouter, à l'honneur de M. Ginoux, que son entreprise était périlleuse; pour célébrer dignement le *Cygne du lac*, il faut des accents bien mélodieux, et nous regrettons sincèrement de ne pouvoir lui dire : *Aulaces fortuna juvat*.

Deux autres pièces qui portent pour devise, l'une : *Contra spem in spem creditur*, et l'autre : *Les hommes passent, mais la vérité du Seigneur demeure éternellement*, se recommandent par des qualités sérieuses, seulement elles touchent de trop près à la politique et à la religion. Nous les avons écartées. Les statuts de notre Société nous interdisent formellement toute discussion

(*) Voici la composition des quatre sous-commissions :

POÉSIE FRANÇAISE : Président, M. André, inspecteur d'Académie; secrétaire, M. Cordier, professeur de philosophie au Lycée; membres, MM. Arnault, juge au tribunal civil, Aubin, professeur de rhétorique au Lycée, Cienast, substitut du procureur de la République, Dangé d'Orsay, ancien directeur des tabacs, Valéry, maître es jeux-floraux, l'abbé Verdier, vicaire-général.

POÉSIE PATOISE : Président, M. Valette, chef d'institution; secrétaire, M. Baudel, professeur de troisième au Lycée; membres, MM. l'abbé Albessard, Ducros, avoué, Durieu, juge au tribunal civil, Lebouf, docteur-médecin.

MÉMOIRES SCIENTIFIQUES, ESSAIS LITTÉRAIRES ET BIOGRAPHIQUES : Président, M. Cangardel, maire de Cahors; vice-président, M. Gros, ingénieur en chef des ponts et chaussées; secrétaire, M. Malinowski, professeur au Lycée; membres, MM. Bex, commis principal à la direction de l'Enregistrement, l'abbé Bonabry, Suisse, ingénieur civil, Roch, chimiste.

MONOGRAPHIES COMMUNALES : Président, M. l'abbé Maury, curé de la Cathédrale; secrétaire, M. Paul de Fontenilles; membres, MM. Calmon, sculpteur, Combarieu, archiviste du département, Combescurre, professeur d'histoire au Lycée, Favas, ancien agent-voyer en chef, Guiraudies-Capdeville, chef de division à la Préfecture, Férié, Raphaël, bibliothécaire.

(*) En vente chez tous les libraires de Cahors. — Prix 4 fr.

irritante, et nous ne saurions tolérer dans nos concours ce que nous ne voulons pas admettre dans nos réunions hebdomadaires.

Est-ce à dire pour cela que nous défendions notre porte à tous ceux qui voudraient célébrer les magnificences du Créateur ou les splendeurs de la religion? Non sans doute; libre au poète de chanter ses aspirations et ses croyances, mais ce que nous ne voulons pas et ne pouvons pas couronner, ce sont, si sincères qu'elles soient, les apostrophes virulentes et les attaques passionnées.

Que le poète vienne par de vives images, par de mâles pensées noblement exprimées, élever nos cœurs, fortifier nos âmes, raviver notre foi dans l'avenir, voilà sa tâche, son vrai rôle, et nous serons heureux de l'applaudir et de le couronner.

Nous aurions été surpris de ne pas trouver parmi les vers qui nous ont été adressés, des pièces inspirées par les malheurs récents de la patrie. Quoique traité déjà bien des fois, ce sujet est toujours nouveau. C'est un effet de notre nature. Les grandes douleurs ne s'oublient pas, et la poésie ne peut rester muette quand l'image de la France tremblante et mutilée se dresse toujours devant nos yeux pour nous rappeler nos revers et nos devoirs.

Les auteurs de *Sursum corda*, de *l'espérance dans nos malheurs* sont de ces poètes patriotes; seulement leur patriotisme ne leur a pas porté bonheur. Malgré toute notre indulgence, malgré toutes nos sympathies, nous avons été forcés d'éliminer aussi le poème de M. Maratuech : *La veuve de Verdun*.

Si nous n'avions écouté que notre première impression, nous l'aurions certainement récompensé, car il y a du souffle et de l'énergie dans cette œuvre. Il y a aussi des fautes dont on ne peut se dissimuler la gravité.

Vous allez vous-mêmes en juger.

Au moment de la libération du territoire, à ce moment si longtemps attendu où, quittant le sol français,

Le bataillon german,

Comme un serpent d'acier, roule ses plis sans nombre

Sur la poussière du chemin,

une femme dont le mari est mort en faisant son devoir, dont la fille a été lâchement outragée et s'est retirée dans un couvent, assiste, avec l'enfant qui lui reste, au départ de l'étranger. Et pendant que les cris de joie éclatent de tous côtés, que les cloches joyeuses sonnent l'heure de la délivrance, l'indiscret enfant, voyant sa mère triste et désolée, l'interroge, et, avec l'obstination naturelle à son âge, veut savoir ce que sa sœur est devenue. La mère résiste d'abord, mais comme toutes les mères, elle finit par céder; et dans un récit émouvant, quoique beaucoup trop long, elle dit comment son mari est tombé avec gloire et comment sa fille a été la victime d'un odieux attentat. Il y a dans ce poème de patriotiques accents, quelques chaleureuses tirades; malheureusement les beaux vers qu'on y remarque ne sauraient nous faire oublier combien est fautive et invraisemblable la situation de cette femme racontant à son fils, qui peut à peine la comprendre, ses douleurs de française, ses souffrances d'épouse et ses angoisses de mère.

J'arrive maintenant aux trois pièces couronnées. Je ne les apprécierai pas longuement, car vous les entendrez tout à l'heure.

Celle qui a obtenu une médaille d'argent : *le Suaire*, par M. Godefroy, de Nancy, se recommande par la finesse des observations et le goût des détails. Nous la louerions sans restrictions, si le titre était mieux approprié au sujet, et si la troisième partie était un peu moins développée.

La fable *le Cerf-Volant* de Mademoiselle Félicie Pister contient beaucoup de vers heureux. Il est fâcheux que la moralité ne ressorte pas assez nettement de l'apologue; aussi nous ne lui avons accordé qu'une médaille de bronze.

L'élogie : *les Premières Neiges* n'ont obtenu qu'une mention honorable. Et cependant la grâce et la variété des images, l'heureux choix des termes, la richesse de l'harmonie semblaient devoir lui mériter une plus haute distinction. Mais cette élogie n'est qu'une paraphrase de la méditation : *la Branche d'Amandier*, dont voici le début :

De l'amandier tige fleurie,
Symbole, hélas! de la beauté,
Comme toi! la fleur de la vie
Fleurit et tombe avant l'été.

Qu'on la néglige ou qu'on la cueille,
De nos fronts, des mains de l'amour,
Elle s'échappe feuille à feuille,
Comme nos plaisirs jour à jour.

L'auteur des *premières neiges* s'est emparé de cette idée; il a même poussé plus loin ses emprunts, et a pris quelquefois à son modèle, non-seulement la pensée, mais encore l'expression, comme dans cette strophe :

Que l'âge où le plaisir les cueille,
Au souffle des vents, de l'amour,
Tes fleurs s'envolent feuille à feuille,
Nos ans s'envolent jour à jour.

Malgré ce défaut évident, malgré les deux strophes inutiles de la fin, la Société a voulu cependant décerner à cette œuvre gracieuse une mention honorable. Elle est de M. Delphis de la Cour, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des Jeux floraux.

Cette malencontreuse réminiscence nous a empêchés de lui accorder la médaille à laquelle il pouvait prétendre. Tout le monde le comprend aisément : la Société ne doit accorder ses premières récompenses qu'aux auteurs qui « boivent dans leur verre », et M. Delphis peut boire dans le sien. Il l'a montré assez souvent.

En résumé, pour vingt-neuf poésies qui lui ont été adressées, la Société n'a décerné que deux médailles et une mention. Nos poètes quercynois n'ont pas été heureux. Ils se consolent aisément par cette pensée qu'ils avaient à lutter contre des adversaires redoutables et qui n'en étaient pas à leur coup d'essai. D'ailleurs, l'arène reste ouverte. Qu'ils aiguissent donc leurs armes, qu'ils se préparent à de nouveaux combats, et peut-être, pour eux aussi, luira bientôt le jour de la revanche.

(La suite au prochain numéro).

Dernières nouvelles

Versailles, 16 juin, 5 h. 31/4.

L'Assemblée est arrivée au point décisif et fondamental de la loi sur l'enseignement supérieur. Il s'agit de l'amendement de M. Paris sur la collation des grades. Cet amendement, accepté par la droite et Mgr l'évêque d'Orléans, accepté également par M. le ministre de l'instruction publique, porte que les élèves des facultés libres pourront subir leurs examens devant les facultés de l'Etat. Mais que, s'ils le préfèrent, ils seront examinés par une commission mixte choisie dans les facultés libres et les facultés de l'Etat.

Le débat a été très-vif; mais chacun était désireux d'en finir promptement.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 17 juin, 11 h. 35 m. matin.

Le premier article de l'amendement de M. Paris est voté par 358 voix contre 321; le second par 353 voix contre 300.

Revue Archéologique

Découverte d'une fabrique de toile de lin de l'époque Gallo-Romaine, à l'Hospitalet (Lot).

On a dit, avec raison que l'histoire et l'archéologie sont sœurs. Elles se prêtent, en effet, un mutuel et utile appui, elles s'éclairent, se corroborent et se confirment réciproquement. L'histoire, qui est la sœur aînée, relate, mentionne et signale les faits généraux; l'archéologie, des hauteurs de la spéculation, descend dans la pratique des faits eux-mêmes, les précise, les définit et les localise; de ses lumières, elle perce la matière par l'étude des monuments et en pénètre l'esprit. C'est par elle et grâce à elle, que, des ruines et des cendres, se révèle le passé des cités les plus célèbres, comme des industries les plus modestes, dont l'histoire nous a transmis le souvenir.

C'est avec le secours de ces deux sciences, non moins utiles qu'attrayantes, que nous allons essayer de faire revivre dans la mémoire des populations du Quercy une industrie aujourd'hui presque entièrement oubliée et éteinte, et qui y était très prospère à une époque déjà bien éloignée de nous.

Au temps de l'indépendance gauloise, alors que chaque nation, chaque tribu se gouvernait par ses propres lois, les Cadurci, nos valeureux ancêtres, cultivaient et travaillaient les matières textiles; ils s'étaient même acquis, dès ce temps là, une grande réputation dans l'art de la fabrication des toiles de lin, à laquelle ils s'étaient adonnés de très-bonne heure. Il paraît bien cependant que cette industrie n'était pas exclusivement pratiquée par les Cadurci et que les Caleti, les Ruteni, les Bituriges, et autres peuples de la Gaule, se livraient au commerce des toiles, mais les Cadurci occupaient le premier rang.

Après la conquête romaine, la fabrication des toiles prit un nouvel et puissant essort dans le Quercy, favorisée qu'elle fut par les débouchés nombreux et faciles que lui procurèrent les relations qu'ouvrirent avec les contrées les plus lointaines, ces belles et solides voies de communication qui sillonnaient le vaste empire romain, et dont fut largement dotée notre province.

Les cadurques apportèrent dans le tissage et la préparation de leurs toiles un tel degré de perfectionnement que leur réputation s'étendit jusqu'à Rome, et qu'elles méritèrent par leur finesse et leur beauté la préférence des élégantes dames romaines, qui les désignaient par le nom même du pays de leur provenance.

Les nombreuses mentions que l'on trouve dans les auteurs anciens, témoignent de l'importance de l'industrie linière dans nos contrées, sous la domination romaine. Strabon rapporte qu'on fabriquait des toiles de lin chez les cadurques; Pline l'ancien, relate le même fait dans son histoire naturelle. Juvénal, dans une de ses satires fait dire à un personnage : « Pauvre Palémon, tel que le fripier qui crie ses casaques d'hiver et son blanc tissu cadurque, il te faut souffrir cet injuste rabais. » Cet autre passage de Sulpitia, à propos des bandages que l'on plaçait sur la poitrine : « afin de ne pas me priver des bandages de toile cadurque » atteste également qu'elles servaient aux vêtements.

Le lin des Cadurci était aussi employé pour rembourrer les matelas qui étaient d'invention gauloise et très estimés à Rome pour cet usage, d'après ce que rapporte Pline; Juvénal nous apprend même qu'on désignait à Rome la couche d'un lit par le nom de notre province.

La découverte que nous avons récemment faite, dans le voisinage de l'Hospitalet et non loin de la voie romaine de Divona à Tolosa, d'un important établissement de préparation et de tissage du lin, qui remonte au temps prospère

de cette industrie, prouve que la fabrication des toiles ne doit pas être exclusivement attribuée à quelques régions du Bas Quercy, ainsi que l'ont prétendu certains auteurs dominés par un faux amour-propre local, qui en ont attribué le monopole à la partie basse de notre ancienne province, qui a été détachée du département du Lot. Tout nous porte à croire, au contraire, qu'elle était commune à toute la province, et nous nous plaisons à croire que les observations et les communications que cette note a pour objet de solliciter, confirmeront pleinement nos appréciations à cet égard, et que bientôt sera victorieusement résolu ce point controversé de notre histoire locale.

Sur le chemin de l'Hospitalet à Cézac, à environ deux kilomètres et demi de la première de ces deux localités, dans un lieu isolé et éloigné de toute habitation, les travaux de la culture ont mis au jour les substructions d'un vaste établissement de tissage de toile, qui, s'il faut en juger par l'attribution des débris de métiers que la pioche a exhumés, aurait existé antérieurement à la conquête romaine et à l'époque à laquelle vivaient les auteurs anciens qui parlent des toiles des Cadurques.

Parmi ces débris, nous avons recueilli un très grand nombre de ces poids en terre cuite de couleur noirâtre ou bleuâtre, rougeâtre ou jaunâtre, appartenant à l'époque gauloise ou gallo-romaine, dont la destination ne saurait être douteuse d'après ce que nous rapporte Sénèque, suivant Posidonius, sur la manière dont la toile se tenait en état sur les métiers par le moyen des poids qu'on y attachait.

Les poids que nous avons retrouvés, les seuls

restes que nous possédions du matériel de cette industrie, sont bien ceux que les tisserands gaulois et gallo-romains adaptaient à leur métier vertical, de forme toute primitive, et qu'ils suspendaient à une des extrémités de la chaîne afin de maintenir le fil en place et de donner à la chaîne un degré suffisant de tension pour en opérer le tissage.

Leur forme est celle de troncs de pyramides rectangulaires ayant 0^m.15 de hauteur, 0^m.08 largeur à la base, 0^m.06 au sommet et une épaisseur de 0^m.35. La partie supérieure est percée d'un trou rond, de près d'un centimètre de diamètre, dans lequel passaient les cordes auxquelles ces poids étaient suspendus. De semblables pesons de métier ont été trouvés à Cahors, mais en bien plus grande quantité à Cas, département de Tarn-et-Garonne, au milieu des ruines de l'antique Cosa, qui était un des principaux centres de fabrication de toiles.

Nous ne craignons pas de dire, avec affirmation, que partout où on parviendra à découvrir des poids pareils à ceux que nous venons de décrire, surtout s'ils sont accompagnés de vestiges de constructions romaines, on peut être assuré que là a existé une fabrique de toile à l'une des époques Gauloise ou Gallo-Romaine, suivant les caractères de la poterie dont ils sont formés.

Nous sommes profondément convaincus aussi que ces établissements ont été particulièrement très multipliés dans les riches et fertiles vallées du Lot, de la Dordogne, de la Bave, du Célé et dans les nombreuses vallées secondaires qui y aboutissent.

Un jour, peut-être prochain, serons-nous en

mesure de donner, grâce au concours que nous attendons de la bienveillance des personnes qui nous liront, une statistique de ces établissements qui, quelque incomplète qu'elle puisse être, témoignera de l'importance de la fabrication des toiles de lin à l'époque à laquelle se rapporte cette notice.

Plus tard, nous poursuivrons l'étude de cette intéressante question des toiles cadurques, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours.

CASTAGNÉ.

Crédit foncier de France.

Tirages du 22 juin 1875.

2^{me} tirage des obligations communales 4 o/0 de 1875 : — 200,000 fr. de lots.

4^{7e} tirage des obligations foncières 4 o/0 de 1863 : — 200,000 fr. de lots.

90^e tirage des obligations foncières 3 et 4 o/0 de 1853 : — 170,000 fr. de lots.

Publications de la librairie Hachette
79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dictionnaire abrégé de la langue française qui vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^e, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujean, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les six premiers fascicules sont en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de

la 132^e livraison (12 juin 1875). — TEXTE : Tom Brown, imité de l'anglais par J. Levoisin. — Les nouveaux appareils de sauvetage et le capitaine Boyton par Et. Leroux. — Le Sénégal, par L. Rousselet. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — Les animaux qui dorment pendant l'hiver, par R. Menault. — Cholot, par A. Saint-Paul. — Dessins de Godefroy Durand, Emile Bayard, P. Philpoteaux et Taylor.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 753^e livraison, (12 juin 1875). — Texte : Voyage en Chine, par M. J. Thomson, 1870-1872. Traduction inédite. Dessins inédits, d'après les photographies de l'auteur. — Treize dessins de Th. Weder et A. Marie.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE.
Economie réelle. — Garanties sérieuses.
Boîtes, Gravures, Chiffres et Décor à votre goût.
Maison de fondation de **ROBERT AMIET** Directeur de l'École d'Horlogerie
Gr^d. Rue, 70, Besançon, seule ville française de production.
Horloges publiques perfectionnées, construction et pose.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non épuisés
Le propriétaire-gérant A. Layton.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac. Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

Glacière Cadurcienne
GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors

Prix : 30 centimes

A VENDRE

Pour cause de décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

AVIS

M^{me} V^e ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de M^{me} V^e Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle.

On trouvera chez elle : chevaux et voitures à volonté.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharmacien, lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

L'ABEILLE
SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE LA GRÈLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abeyille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Nadal, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
La Vie de la très-sainte Vierge, par Le Maître, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 400 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliées. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sawagot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 120 fr.
BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 180 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 400 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographies de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.